

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Produits pétroliers emballés	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-14R192/A	Date 2015-02-16
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-14R192	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCN-006-16337
File No. - N° de dossier QCN-4-37307 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-30	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lamarre, Jacynthe	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn006
Telephone No. - N° de téléphone (418)649-2776 ()	FAX No. - N° de FAX (418)648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE PHL - EDIFICE 260 GARNISON VALCARTIER COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-14R192/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-14R192

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCN-4-37307

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn006

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée de l'offre à commandes
- 6.5 Responsables
- 6.6 Utilisateurs désignés
- 6.7 Instrument de commande
- 6.8 Limite des commandes subséquentes
- 6.9 Limitation financière
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Attestations
- 6.12 Lois applicables
- 6.13 Rajustement des prix – produits pétroliers

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoins
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Paiement
- 6.5 Instructions pour la facturation
- 6.6 Assurances
- 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*
- 6.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Liste des annexes:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Liste des produits et Base de paiement
- Annexe C- Rapports d'utilisation périodique - Offre à commandes

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; et
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent : Annexe « A » – Besoin ; Annexe « B » – Liste des produits et Base de paiement ; et Annexe « C » - Rapports d'utilisation périodique - Offre à commandes.

1.2 Sommaire

- (i) Fournir au fur et à mesure des besoins, divers produits pétroliers pour véhicules tels que : huile à moteur, huile à transmission, graisse tout usage, naphte et antigel.
- (ii) Ce besoin est pour le ministère de la défense nationale (MDN), Section des pétroles, huiles et lubrifiants (PHL) du 5^e Bataillon des Services du Canada, Garnison Valcartier, Québec.
- (iii) Une offre à commandes sera émise pour un montant estimatif de 140,000\$ pour une période de deux (2) ans fermes.
- (iv) Période de l'offre à commande : de la date de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2017 avec possibilité de deux (2) périodes additionnelles d'une (1) année chacune.
- (v) Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées [2006](#) des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section [4.21](#) du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.
- (vi) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2014-09-25\)](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier) ;
Section II : offre financière (1 copie papier) ;
Section III : attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences. Il est de la responsabilité de l'offrant de fournir toute l'information permettant d'évaluer l'offre et les produits offerts, incluant au besoin les fiches techniques et autres documents pertinents.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement de l'annexe B. Les prix doivent être soumis « Livraison à destination » - Garnison Valcartier, frais de transport et de déchargement inclus. Le montant total des taxes applicables est en sus.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2013-04-25), Évaluation du prix

4.1.2 Évaluation des soumissions

Le prix TOTAL de tous les articles pour la période ferme et les deux (2) périodes optionnelles sera considéré pour l'évaluation des offres.

L'offre recevable avec le prix TOTAL évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Pour les formats autres que ceux demandés, un écart maximum de 10% à la hausse ou à la baisse sera accepté. Les offres ne respectant pas cette exigence seront jugées non recevables.

Le prix unitaire soumissionné sera calculé en fonction du format demandé. La règle de 3 sera donc utilisée pour les articles dont le format sera plus petit ou plus grand que le format demandé dans la limite du 10%.

Exemple : Prix unitaire soumissionné : 230.00\$
Format offert : 50 kg
Format demandé : 54.5 kg

$$230.00\$ \div 50 \text{ kg} \times 54.5 \text{ kg} = 250.70\$$$

Le prix de 250.70\$ pour 54.5 kg sera donc considéré pour l'évaluation. Par contre, le format offert et le prix soumissionné seront inscrits dans l'offre à commandes (230.00\$ pour 50 kg).

4.1.3 Prix et (ou) taux fermes

Clause du *Guide des CCUA* M0019T (2007-05-25), Prix et (ou) taux fermes.

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées [2006](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

6.3.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres comme suit :

- une (1) copie des données au responsable de l'offre à commandes de TPSGC ; et
- une (1) copie des données à la section PHL de l'édifice 260 de la Garnison Valcartier.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Les données doivent être présentées dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date de l'offre à commandes au 31 mars 2017.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, à partir du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 mars 2019, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Jacynthe Lamarre
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 418-649-2776
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : jacynthe.lamarre@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant est :

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est le ministère de la défense nationale (MDN), section PHL édifice 260, du 5^e Bataillon des Services du Canada de la Garnison Valcartier.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942*, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 140 000.00 \$ (*taxes applicables exclues*), à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

- d) les conditions générales 2010A (2014-11-27) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ;
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Liste des produits et Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Rajustement des prix – produits pétroliers

Clauses du *Guide des CCUA M3501C* (2008-05-12), Rajustement des prix – produits pétroliers

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-11-27) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.4.3 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Ministère de la défense nationale
BFC - Garnison Valcartier
Section PHL, édifice 260
Courcellette, Qué. G0A 4Z0

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense;
B1505C (2006-06-16), Transport des matières dangereuses;
B4019C (2007-11-30), Spécifications et normes militaires des États-Unis;
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-14R192/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-14R192

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-4-37307

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcm006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement;
D2025C (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois;
D3010C (2014-06-26), Livraison de marchandises dangereuses / produits dangereux
D3015C (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage;
D5540C (2010-08-16), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) ;
D6010C (2007-11-30), Palettisation.

6.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) au Ministère de la défense nationale, Garnison Valcartier, Courcellette, Québec, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

ANNEXE « A » BESOIN

PRODUITS PÉTROLIERS EMBALLÉS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
5^e BATAILLON DES SERVICES DU CANADA (5BNS) – GARNISON VALCARTIER

OBJET

1. Le présent document vise à fournir les exigences générales et particulières relatives à la fourniture de divers produits pétroliers pour véhicules, tels que : huile à moteur, huile à transmission, graisse tout usage, naphte, antigel, etc.

CONTEXTE

2. La section des pétroles, huiles et lubrifiants (PHL) du 5^e Bataillon des Services du Canada est mandatée pour fournir aux différentes unités de la Garnison Valcartier, les produits requis pour entretenir la flotte de véhicules commerciaux et militaires du MDN.

DESCRIPTION DU BESOIN

3. Fournir au fur et à mesure des besoins, uniquement pour le 5^e Bataillon des Services du Canada de la Garnison Valcartier, les produits pétroliers décrits à l'annexe « B » - Liste des produits et Base de paiement ci-jointe. Le tout en conformité avec les normes et spécifications militaires requis pour chaque produit demandé.

GÉNÉRALITÉ

Responsabilités et délais de livraison

4. Les commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être placées chez le fournisseur uniquement par les responsables désignés du MDN qui sont en poste à la section PHL édifice 260, du 5^e Bataillon des Services du Canada de la Garnison Valcartier.
5. Le fournisseur doit renseigner le responsable désigné du MDN, dans les 24 heures suivant la réception d'une demande de renseignements ou d'une commande, de la disponibilité du produit. Si le produit est disponible, il doit être livré dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'une commande.
6. Le fournisseur devra être en mesure de fournir, à l'occasion, des commandes urgentes le lendemain lorsque la commande est placée avant midi.
7. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.
8. Les jours fériés sont les suivants : Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du travail, Action de Grâces, Jour du Souvenir, Jour de Noël et lendemain de Noël.
9. Les heures régulières sont de 7h30 à 16h00 durant les jours ouvrables.
10. Le fournisseur devra fournir, sur demande, les fiches signalétiques et les certificats d'analyse démontrant la conformité à la spécification se rapportant à chacun des produits de l'annexe « B ».
11. Le fournisseur devra être en mesure de fournir tous les produits demandés à l'annexe « B ».

ANNEXE « A » BESOIN

PRODUITS PÉTROLIERS EMBALLÉS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
5^e BATAILLON DES SERVICES DU CANADA (5BNS) – GARNISON VALCARTIER

Instructions sur les commandes

12. Les quantités fournies ne doivent pas dépasser celles qui sont précisées dans la commande subséquente à une offre à commandes, à l'exception du surplus nécessaire pour remplir à pleine capacité la dernière caisse ou le dernier baril. Les livraisons partielles ou incomplètes ne seront pas acceptées, à moins que le représentant du MDN n'y ait consenti.
13. La quantité minimale pouvant être commandée sera, selon le cas, une caisse ou un baril.
14. Si les quantités sont suffisantes, le produit doit être livré sur des palettes consignées ou non. Les palettes consignées seront retournées pour crédit.
15. Les barils fournis aux termes de la présente offre à commandes doivent être scellés à l'aide de joints d'étanchéité « Tri-sure » ou « Rieke ». Le fournisseur doit identifier les barils en y apposant l'estampille portant le nom, le symbole, l'emblème ou la marque de la société, en y fixant une plaque métallique, en le marquant au pochoir ou par quelque autre moyen acceptable par le Canada.

Le prix pour les barils consignés doit être inclus dans le prix unitaire car ils ne seront pas retournés chez le fournisseur.

16. Les formats demandés doivent être respectés jusqu'à un maximum de 10 % (plus petit ou plus grand), ex. : pour un format de 500 ml, nous acceptons de 450 ml à 550 ml.

Étiquetage et marquage

17. L'entrepreneur doit s'assurer que le nom du fabricant, les spécifications, le numéro de lot et la date de fabrication du produit sont indiqués sur le contenant du produit. Une étiquette adhésive de la plus haute norme commerciale doit être accolée sur le contenant. Le sur-étiquetage du contenant est interdit.

Les étiquettes doivent indiquer au moins les renseignements suivants:

- a) Numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) et
- b) Numéro du code de l'OTAN (p. ex., O-148) et
- c) Description ET spécification de produit (p. ex., lubrifiant, synthétique, MIL-PRF-7808(L) gr 3) et
- d) Date de remplissage OU date de fabrication (le mois et l'année doit être précisé, p.ex., 05-05) et
- e) Nom original du fabricant avec le numéro du lot (un code numérique ou alphanumérique qui permet de retracer un conteneur jusqu'à un lot précis du fabricant, nom de l'entrepreneur optionnel) et
- f) Poids OU volume du contenu et
- g) Date de nouvelle inspection (p. ex., nouvelle inspection 05-07).
- h) La date d'expiration de l'OTAN (72 mois suivant la date de fabrication) là où le numéro de code de l'OTAN est applicable.

ANNEXE « A » BESOIN

PRODUITS PÉTROLIERS EMBALLÉS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
5^e BATAILLON DES SERVICES DU CANADA (5BNS) – GARNISON VALCARTIER

Si le soumissionnaire ne peut respecter certaines des exigences susmentionnées, il doit fournir les renseignements manquants sur des étiquettes autocollantes qui accompagnent le produit. Ces étiquettes seront à coller, par l'utilisateur, d'une façon à assurer qu'aucune information existante n'est cachée ou qu'il n'y ait étiquetage excédentaire, sur les différents récipients immédiatement lors d'enlever différents récipients de l'emballage externe.

La date de réinspection et l'information OTAN (NSN, Code OTAN, date d'expiration OTAN) sont optionnelles pour les spécifications non-militaires:

Produits homologués (Mil-PRF-7870, Mil-PRF-2104, Mil-PRF-5606, SAE J2360)

18. Le matériel identifié dans la liste canadienne ou américaine des produits homologués par un numéro de référence de qualification doit être fourni. Le matériel doit être conforme à toutes les conditions exposées dans le certificat d'homologation ou dans la lettre de recommandation délivrée pour ce matériel.

Possibilité de retracer les pièces

19. Des dossiers du fabricant suffisants pour justifier l'origine doivent être fournis, pour examen et conservés par l'entreprise pendant trois ans après la livraison du dernier article en vertu du contrat. Ce type de dossier contiendra au moins les éléments suivants:
- a. des renseignements suffisants pour permettre d'identifier l'article selon le type, la classe, le style, la catégorie (y compris le numéro de lot), le numéro de distribution, la provenance de la pièce et la date et le lieu de fabrication, suivant le cas;
 - b. le titre et la description (ou une autre identification formelle), ainsi que la version applicable des exigences relatives à la spécification, au dessin, au processus ou à l'inspection, suivant le cas;
 - c. des dossiers relatifs aux inspections et aux essais effectués, y compris ceux réalisés au nom du fabricant ou de l'entreprise retenue;
 - d. des copies d'un certificat de conformité ou d'un certificat de régularité délivré par le fabricant, s'il y a lieu.
 - e. toutes les autres données techniques pertinentes.

ANNEXE "B" - LISTE DES PRODUITS ET BASE DE PAIEMENT

Article	NATO	Description	Spécification / Norme	Format demandé	Quantité approx pour 1 an	UID	Marque offerte	# produit	Format offert	Période fermée Prix unitaire ferme de la date de l'OC au 31/03/2017	TOTAL (période ferme)	Période optionnelle 1 Prix unitaire ferme du 01/04/2017 au 31/03/2018	TOTAL (période optionnelle 1)	Période optionnelle 2 Prix unitaire ferme du 01/04/2018 au 31/03/2019	TOTAL (période optionnelle 2)	TOTAL (période ferme + périodes optionnelles)
1	21-578-0394	Napha, combustible de camping. Durée de stockage de 36 mois.*	CANCGSB-3-27-2012	3.78 Litres	1500	CO				_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$
2	21-578-0405			205 Litres	24	DR				_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$ / Litre	_____ \$	_____ \$
3	21-859-2604	Graisse tout usage lithumicacium avec propriétés extrême-pression EP-1.	Grade NLGI - 1	54.5 Kg	12	CH				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
4	21-878-1623			400 Grammes	500	CH				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5	00-542-1430	Huile de lubrification à usage général.	Spécification militaire PRF-7870D.	Caisse de : 6 x 1 gallon US	12	CS				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
6	00-265-9408	Fluide hydraulique minéral.	Spécification militaire PRF-5806HS	205 Litres	12	DR				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
7	00-252-6383			Caisse de : 24 X 1 pinte	12	CS				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
8	01-421-1432	Lubrifiant de très haute performance pour moteur diesel 15W-40.	Spécification militaire PRF-2104J.	205 Litres	10	DR				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
9	01-421-1424			19 Litres	15	CO				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
10	01-035-5390	Huile de lubrification pour engrenage (Transmission) SYN NA 75W-90.	Spécification SAE J2360 (Apr 2012)	1 Litre	300	CH				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
11	21-886-1598			19 Litres	30	CO				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
12	01-464-9096	Liquide de refroidissement (Antigel) vert à base d'éthylène glycol.	Spec CID A-452824 (CID Commercial Item Description)	205 Litres	30	DR				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
13	20-004-0711			3.78 Litres	200	CO				_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Les prix unitaires sont fermes incluant les frais de transport et de déchargement à destination, les droits de douanes (si applicable), la redevance environnementale et le prix pour les barils consignés car ils ne seront pas retournés chez le fournisseur. TPS et TVG exclus.

* Coût de distribution (articles 1 et 2) : le soumissionnaire doit présenter le prix demandé au litre en sus du prix de référence du "Oil Buyers Guide". Ce prix doit comprendre, sans s'y restreindre, le profit, les frais d'administration, les frais de livraison à destination (BFC Valcartier), le déchargement et les autres frais inhérents à la distribution du produit (excluant les taxes).

Le coût de base servant à déterminer les prix unitaires sera basé sur la moyenne des prix publiés dans l'OBG (Oil Buyers Guide) pour Québec, aux dates indiquées précédant chacune des dates de prise d'effet. Les prix unitaires seront ajustés uniquement à la date de prise d'effet, soit le vendredi de chaque semaine. Tout ajustement sera exprimé en monnaie canadienne par litre et sera arrondi à quatre décimales. Tous les changements relatifs aux prix unitaires seront sujets à une vérification préalable par le Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le fournisseur et le responsable des commandes seront avisés des changements approuvés aux prix unitaires par un document émis par l'agent contractuel de TPSGC.

TOTAL : _____ \$

